

# CORRUPTION AU — TOGO —

Troisième Examen Périodique Universel du Togo - Janvier 2022

## Contexte général de la corruption dans le pays

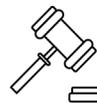
La corruption est un mal, une gangrène nuisible pour nos pays. Au Togo, la corruption a toujours existé et au cours de ces dernières années, elle s'est amplifiée et est devenue une réalité qui mine la vie sociale, économique et politique du pays. Selon l'Indice de perception de la corruption 2020, le Togo est classé au 134e rang sur 180 pays. Selon le Baromètre mondial de la corruption (2019), 55% de Togolais pensent que la justice y est corrompue et 57% pensent que la corruption a augmenté dans les 12 derniers mois. Or, selon les différents rapports d'activités 2011-2016, le Conseil supérieur de la magistrature du Togo n'a prononcé que 14 sanctions disciplinaires contre des agents indécents, ont observé des experts du Conseil.

Depuis que les voix ont commencé par s'élever contre le phénomène, l'État Togolais, après avoir adhéré aux mécanismes internationaux, il en a mis d'autres en place au plan national.

### ON PEUT EN CITER :



La Haute Autorité de Prévention et de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées (**HAPLUCIA**) pour la prévention et la répression.



Le nouveau **Code pénal de 2015** a créé **11 infractions** liées à la corruption (Art 594 à 621).



La Coordination de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (**ITIE TOGO**) pour la transparence dans le secteur minier (**prévention**).



Les deux chambres administratives à la Cour d'Appel de Lomé et Kara (**plainte contre les officiels**).



Le renforcement de la **CNDH**.

*Mais des mesures supplémentaires restent nécessaires.*



## Préoccupations prioritaires par rapport à la corruption et les droits de l'homme

1. L'impunité des actes de corruption et la faible application des lois anti-corruption
2. Les lourdeurs administratives et la petite corruption dans les services publics
3. La faible capacité des pouvoirs publics à neutraliser les réseaux de blanchiment de capitaux et une vulnérabilité élevée des assujettis
4. L'absence de coordination entre les organes de l'Etat chargés de lutter contre la corruption
5. La fragilisation de l'Etat de droit
6. L'inefficacité des institutions mises en place pour lutter contre la corruption, y inclus HAPLUCIA et ITIE Togo, et leur manque d'indépendance. Par exemple, les 7 membres de l'HAPLUCIA sont nommés comme suite : 4 membres par le Président, 1 par l'Assemblée nationale, 1 par la Cour des comptes, et 1 par le Président du Sénat, qui n'est pas encore opérationnel, donc le Président nomme aussi ce candidat.
7. L'absence d'une loi de protection des lanceurs d'alerte et l'absence de l'adoption du projet de loi-cadre anti-corruption, qui existe depuis plusieurs années.

## Questions suggérées à l'Etat concernant la corruption

1. Quel est le mode de nomination des membres de l'HAPLUCIA, et la procédure assure-t-elle l'indépendance des institutions ?
2. Quel est le dispositif mis en place pour recouvrir les biens mal-acquis ?
3. Des sanctions sont-elles prises contre des auteurs présumés des actes de corruption et de torture ? Des enquêtes sont-elles ouvertes ?

## Recommandations suggérées concernant la corruption – L'Etat devrait

Adopter une loi-cadre anti-corruption, et une loi pour protéger les lanceurs d'alerte ;

Appliquer les lois existantes, y inclus la loi sur la liberté d'accès à l'information et à la documentation publique ;

Créer un cadre d'échanges entre les OSCs, ces mécanismes et le parquet.

Publier dorénavant les auteurs de la corruption ;

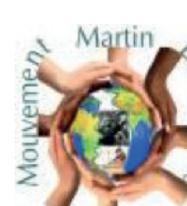
Renforcer l'HAPLUCIA en lui dotant de moyens matériels, humains et financiers nécessaires, et intégrer trois membres de la société civile et un représentant des syndicats.

Renforcer les services publics offerts en ligne pour éviter la corruption ;

Garantir l'indépendance effective des mécanismes anti-corruption, et mettre un place une élection ou recrutement transparent pour les membres de ces institutions ;

Veiller à ce que tous les actes de corruption fassent l'objet d'enquêtes indépendantes et impartiales et à ce que les responsables, y compris les fonctionnaires au plus haut niveau de l'État et autres personnalités, soient traduits en justice et sanctionnés ;

Mener des actions de formation et sensibiliser les responsables politiques, les agents de l'État, les entreprises et la population en général à la corruption.



Jeunes engagés en faveur de l'enfance